Les Echos

IDEES & DEBATS

Pourquoi il faut étendre l'épargne salariale

MICHEL BON / CHRONIQUEUR - A ÉTÉ PRÉSIDENT DE FRANCE TÉLÉCOM DE 1995 À 2002 ET GEOFFROY ROUX DE BEZIEUX | LE 04/03 À 06:00

de Michel Bon et Geoffroy Roux de Bézieux

Notre pays a besoin de réformes. Massivement l'opinion les réclame. Et certaines d'entre elles sont même consensuelles. Un récent sondage a montré que la plus populaire de toutes les dispositions de la loi Macron était celle qui consistait à étendre l'épargne salariale aux TPE et PME au travers d'une politique fiscale incitative.

Pendant cinquante ans, sous l'impulsion du général de Gaulle et de nombreux gouvernements, la France s'est dotée d'un cadre favorable à la participation, l'intéressement et l'**actionnariat salarié**, en vertu de l'idée qu'une entreprise a plus de chances de réussir si tous les acteurs de son succès, actionnaires et salariés y sont associés.

Alors que l'analyse économique démontre que les entreprises les plus actives dans ce domaine sont, aussi, les plus dynamiques, la crise a eu raison de cette bonne idée : pour stimuler la consommation, on a découragé l'épargne salariale, et pour remplir les caisses, on l'a taxée de plus en plus lourdement. Résultat, l'épargne salariale recule et cela au détriment de la croissance et du dialogue social.

Face à ce constat, le gouvernement, avec réalisme, a annoncé une vaste réforme. Et avec pragmatisme, il a été convenu que celle-ci se ferait dans le dialogue et la concertation.

Un conseil spécialisé réunissant patronat, syndicats, parlementaires, fonctionnaires et spécialistes, le Copiesas, s'est vu assigner une feuille de route : élargir le champ des bénéficiaires, simplifier les procédures et mieux orienter l'épargne salariale vers l'investissement productif. Dans le même temps, les déclarations encourageantes du

président de la République et du Premier ministre sur la remise à plat de la fiscalité en faveur de la compétitivité et de la création d'emplois laissaient augurer une baisse du forfait social.

Le Copiesas fit donc un rapport, qu'il adopta à l'unanimité, et dont les propositions avaient pour vocation d'être intégrées au projet de loi Macron. Parallèlement, dans le cadre du dialogue social, patronat et syndicats élaborèrent un projet d'accord très complet allant dans le même sens.

C'est alors que tout sembla se gripper. A l'issue de son examen par l'Assemblée nationale, le projet de loi comporte, certes, des simplifications - pointillistes - mais plus d'élargissement, car la promesse faite aux TPE et PME, qui entreraient demain dans ces dispositifs de « bénéficier » d'une taxe réduite à 8 % pendant les premières années, risque peu de susciter des vocations. Beau cadeau en effet à celui qui souhaite associer ses salariés à la réussite de son entreprise que de se voir aussitôt assujetti à une taxe supplémentaire !

Nous sommes là face à un exemple emblématique de la difficulté qu'a notre pays à se réformer. Sur le principe, personne n'est contre une réforme favorable à la fois au dialogue social et à la compétitivité des entreprises, pourvoyeuse d'investissement productif et de pouvoir d'achat.

Ce qui nous paralyse, c'est une nouvelle fois la pyramide de lois et de règlements qui a été bâtie ; ce sont tous ceux que l'on craint de déranger dans leurs habitudes ; c'est une vision étriquée et non dynamique de la recette fiscale ; ce sont ceux qui préfèrent un petit avantage à l'inconnu d'une réforme cohérente. En outre, on rompt sans la moindre concertation l'égalité de la représentation au sein des conseils de surveillance des fonds d'épargne salariale. Et, ainsi, nous oscillons entre changer mal et changer a minima. Alors, pour une fois, osons faire bouger les lignes et allons plus loin. Abaissons les barrières qui dissuadent les entreprises et en particulier les TPE et PME d'associer leurs salariés à leur réussite. Osons laisser au dialogue social dans l'entreprise le soin de définir les règles de cette association, en laissant à la loi le seul soin de préserver l'équité des règles ainsi adoptées. Ce n'est pas en restant au milieu du gué que l'on construit.

Michel Bon, est président de Fondact.

Geoffroy Roux de Bézieux est vice-président délégué du Medef.

En savoir plus sur
http://www.lesechos.fr/journal20150304/lec1_idees_et_debats/0204166609576-pourquoi-il-faut-etendre-lepargne-salariale-1098555.php?CMrI3KrysdKb6kzh.99